



ARRETE N°161/2023/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire-Déléguée de LIVAROT, commune historique de Livarot-Pays d'Auge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ,

VU le décret n°2003-727 du 1^{ER} août 2003 relatif à la construction et à l'élimination des véhicules hors d'usage.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes , des Départements et des Régions ;

VU le code de la route, notamment les articles L325-1, L325-2, L 325-7, R325-14, R325-30, R325-31, R 325-38 et R 325-43 R 107-10;

CONSIDERANT la procédure de mise en fourrière de la police Municipale de Livarot-Pays d'Auge en date 04 Août 2023 plaçant en fourrière le véhicule de marque Peugeot 307 immatriculé CX-987-RR pour le motif de « stationnement abusif de véhicule sur la voie publique, stationnement excédant 7 jours ».

CONSIDERANT qu'à ce jour le véhicule se trouve à la fourrière et qu'à ce titre , il est réputé abandonné par son propriétaire.

CONSIDERANT le rapport d'expertise du 07/08/2023 mentionnant que le véhicule peugeot 307 immatriculé CX-987-RR est hors d'état de circuler dans des conditions normales de sécurité et dont la valeur marchande est inférieure au montant fixé par arrêté du ministre de l'intérieur.

CONSIDERANT que le propriétaire est inconnu à l'adresse indiquée sur le certificat d'immatriculation.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la destruction du véhicule susvisé ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est donné main levée définitive de la mise en fourrière en vue de sa destruction du véhicule de marque peugeot 307 immatriculé CX-987-RR

ARTICLE 2 : le véhicule susvisé appartenant à BENZ AUTO au 8 rue des Blés 93210 Saint Denis est remis à la société GDO ASSISTANCE – qui se trouve 462 chemin de la Bosquetterie -14340 LE PRE D'AUGE en vue de sa destruction.

ARTICLE 3 : Lorsqu'il aura été procédé à la destruction du véhicule , une copie du certificat de destruction du véhicule sera immédiatement adressé au service de Police Municipale de Livarot-Pays d'Auge.

ARTICLE 4 :Ampliation du présent arrêté sera transmise.
- Société GDO Assistance

Fait à Livarot-Pays d'Auge, Le 30 août 2023

Le Maire Déléguée,
Vanessa BONHOMME

